



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 25 JUILLET 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUEYTS, Mme DURRUTY, M. LIÉNARD, Conseiller Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. MONDORGE à M. CAZAUX ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. LAFITE à Mme LANNEVERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 6 - RESSOURCES - FINANCES.
HALLE ECONOMIQUE D'IRATY - PLAN DE FINANCEMENT D'UNE TRANCHE A FIN 2008.

Monsieur BOROTRA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le projet de la Halle d'Iraty est éligible, dans le Contrat d'Agglomération de 2003, au fonds FEDER à un taux de 25 %. Un dossier a été déposé en ce sens auprès des services de l'Etat.

Afin de permettre l'octroi d'une subvention sur le programme 2000-2006, il est proposé de définir une tranche de l'opération au 31 décembre 2008, date de clôture de l'éligibilité des dépenses.

Les travaux de ce projet important sont actuellement en cours de réalisation. Le planning prévoit qu'à la fin de l'année, le gros œuvre et la charpente métallique du bâtiment seront achevés et la Halle Est sera complètement hors d'eau et hors d'air.

L'ensemble des travaux devrait être terminé pour l'été 2009.

Compte tenu du niveau d'avancement prévisionnel du chantier au 31 décembre 2008, le calcul précis de l'ensemble des dépenses qui devraient être payées en fin d'année représente un montant de 7 750 000 € H.T. A ce montant, il est possible d'ajouter du foncier à hauteur de 10 % de l'assiette éligible, soit 861 000 € H.T.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le

Affiché le

28 IIII. 2008

28 JUIL. 2008



P/Le Président,
Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

Le montant total de l'assiette éligible de la tranche du projet à fin 2008 s'élève donc à 8 611 000 € H.T.

Le plan de financement de cette tranche est le suivant :

- Europe (F.E.D.E.R.)	2,000 M €
- Etat (F.N.A.D.T.)	0,394 M €
- Conseil Régional Aquitaine	0,400 M €
- Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques	0,738 M €
- Communauté d'Agglomération B.A.B.	5,079 M €
	<hr/>
	8,611 M €

Cette tranche calculée sur le niveau d'avancement du chantier en fin d'année 2008, ne modifie en rien le plan de financement global du projet délibéré le 16 novembre 2007, à savoir :

- Europe (F.E.D.E.R.)	2,000 M €
- Etat (F.N.A.D.T.)	0,800 M €
- Conseil Régional Aquitaine	0,800 M €
- Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques	1,500 M €
- Communauté d'Agglomération B.A.B.	12,400 M €
	<hr/>
	17,500 M €

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- valider le plan de financement de la tranche à fin 2008 de la Halle Economique d'Iraty tel que présenté ci-dessus,
- de confirmer les termes de la délibération du 16 novembre 2007 qui prévoyait que dans l'hypothèse où les subventions sollicitées auprès des partenaires financiers se situeraient à un niveau inférieur au montant prévu dans le plan de financement, la Communauté d'Agglomération B.A.B., maître d'ouvrage, et la Ville de Biarritz s'engagent à se substituer à ces partenaires, pour assurer le bouclage du plan de financement de cette opération stratégique destinée à renforcer le niveau de compétitivité de l'agglomération sur le marché économique et touristique.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ